

## Programme de formation

### Formation "Protection animale pour les opérateurs d'abattoir"

#### Les objectifs

- Expliquer les principes du comportement des animaux et mettre en application ses connaissances dans son travail au quotidien
- Identifier et analyser les secteurs de travail concernés par la protection animale, du déchargement à la mort de l'animal
- Expliquer la démarche de maîtrise de la protection animale en abattoir : procédures, plan de gestion, auto-contrôle...
- Acquérir le certificat de compétences Opérateurs

#### Public :

Agents d'abattoir

#### Pré-requis

Aucun

#### Programme

- **Bien-être et comportement des animaux**
  - Notion de bien-être animal
  - Réglementation sur la protection animale lors de l'abattage
  - Comportement et physiologie des animaux en relation avec le travail des opérateurs
- **Du déchargement à l'immobilisation**
  - Déchargement et tri des animaux
  - Prise en charge des animaux fragilisés et des cas particuliers
  - Manipulation des animaux
  - Logement, abreuvement et alimentation des animaux
  - Contention des animaux avant étourdissement/mise à mort
- **De l'immobilisation à la saignée**
  - Contention des animaux avant étourdissement/mise à mort
  - Bonnes pratiques d'étourdissement et auto-contrôle de l'efficacité
  - Bonnes pratiques de protection animale dans le cadre de la saignée et auto-contrôle de l'efficacité
- **Bonnes pratiques de protection animale dans le cadre des abattages sans étourdissement**
  - Pré-requis de l'abattage rituel
  - Bonnes pratiques de saignée et gestion de la période post jugulation

#### Méthodes pédagogiques

Exposés et échanges

Analyse de vidéos

#### Evaluation des acquis

La formation est conclue par une épreuve d'évaluation, d'une durée maximale de 1h30. Le candidat devra répondre à 20, 30 ou 40 questions (selon le type de certificat visé) portant sur les différents points traités dans le programme. L'évaluation se déroulera sur un outil informatique, selon la procédure officielle fixée par la DGER/ministère de l'Agriculture. Les épreuves seront corrigées automatiquement, et les résultats seront disponibles immédiatement. La réussite à cette épreuve constitue l'une des conditions à remplir pour obtenir le Certificat de compétences.

**Durée :** 7 heures pour 1 espèce + 3,5 heures par espèce supplémentaire

**Référence :** PROOP